



RTTPVA 2020 : les salaires stagnent dans les banques. Le SNB/CFE-CGC, 1er syndicat du secteur, fait le bilan.

Dans un secteur bancaire en mutation, entre plans d'économie, évolutions technologiques, contexte social tendu et chute des marges d'intermédiation due aux taux bas, les salariés des banques françaises ont vu la nouvelle mouture des négociations Rémunération Temps de Travail et Partage de la Valeur Ajoutée (RTTPVA) anciennement NAO arriver à son terme avec des accords dans la quasi-totalité des établissements. Avec des hausses salariales moyennes entre +0.5 et +0.7% ou le versement ponctuel d'une prime « Macron 2 », les 362.000 employés du secteur bancaire français voient leur salaire stagner.

Important rendez-vous social de l'année, les RTTPVA menées par les syndicats, notamment le **SNB/CFE-CGC**, et les établissements financiers de l'hexagone ont abouties, dans la majorité des cas, à la signature d'un accord, notamment dans les grands groupes. Les Accords restent faibles dans un contexte social et économique tendu avec des perspectives incertaines pour la banque de détail. Pour comparatif, les hausses collectives dans le secteur ont diminué de moitié en 10 ans. Cette année, les augmentations collectives obtenues oscillent entre **+0,5 et +0,7 %**. Dans certains établissements bancaires comme ce fut le cas l'an dernier il y a eu le versement d'une prime ponctuelle dites Macron.

Banque par banque les résultats montrent la prudence des établissements à s'exposer à une hausse des charges de fonctionnement ; Chacune essayant de maîtriser sa masse salariale.

A la **BNP Paribas SA**, après un mouvement de contestation sur les négociations salariales 2018-2019 mené par le **SNB/CFE-CGC**, les salariés de la 1ère banque de France a obtenu une augmentation de 0,5 %, avec un plancher de 250 euros par an réservée aux salariés gagnant moins de 60.000 euros ainsi qu'une prime Macron de 450 euros versée jusqu'à 54.765 euros de revenus annuels.

A la **Société Générale**, les salariés n'ont pas obtenu l'augmentation tant désirée, combat du **SNB/CFE-CGC** depuis maintenant dix ans. Deux types de primes Macron distinctes ont été obtenues. Une de 550 euros réservée aux salariés gagnant moins de 36.510 euros et une seconde de 400 euros pour les salaires inférieur à 54.765 euros. En parallèle, tous les collaborateurs ont obtenu une hausse de la cotisation patronale sur la retraite complémentaire et une revalorisation des tickets restaurant.

Au **Crédit du Nord**, un accord pour le versement d'une prime Macron de 550 euros jusqu'à 54.000 euros de revenu annuel a été signé.

Au **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** (13 Fédérations **Crédit Mutuel** ainsi que le **CIC**), un accord pour le versement d'une prime Macron de 750 euros a été obtenu. En revanche aucune signature pour une augmentation générale, la direction ayant proposé d'intégrer les augmentations individuelles dans l'enveloppe globale.





A **HSBC**, un accord pour une prime Macron de 650 euros jusqu'à 54.000 euros de revenu annuel a été signé avec une mesure d'augmentation générale pérenne de 0,5 %.

Au **LCL**, aucun syndicat n'a signé l'accord RTTPVA proposant une prime Macron de 450 euros pour les salaires inférieurs à 30.000 euros annuel et une seconde de 400 euros pour les salaires de 30.001 à 40.000 euros. L'accord prévoyait aussi une enveloppe Egalité Pro de 300.000 euros.

Au sein du **Groupe BPCE**, les sorts sont proches pour les différentes entités. Les salariés Banques Populaires ont ainsi obtenu une augmentation de 0,6 % pour les revenus inférieurs à 50.000 euros annuels, avec un plancher de 200 euros. Leurs collègues des **Caisses d'Épargne** ont obtenu une augmentation de 0,5 % pour tous. Le **Groupe BPCE** est le seul à avoir refusé le versement d'une prime Macron en 2020.

Cependant, deux **Banques Populaires** sous la pression des syndicats ont été obligées de ne pas respecter les directives nationales : **Banque Populaire Occitane** a ainsi versé 500 euros jusqu'à 54.000 euros de revenu annuel et **Banque Populaire du Sud** a décidé d'un versement d'une prime Macron de 700 euros pour tous. La colère dans les autres banques a entraîné à la **Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique** un débrayage le 4 février 2020 et un appel à la grève à la **BRED** qui a eu lieu le 30 janvier dernier.

Pour information, le **Crédit Agricole** a obtenu une prime Macron de 700 euros pour tous. Plus tôt dans l'année la Direction avait proposé 0,3 % d'augmentation provoquant l'indignation des syndicats.

Ces RTTPVA 2020 confirment la difficulté des établissements financiers à avoir une démarche positive à la table des négociations malgré les efforts constructifs du SNB/CFE-CGC pour arracher de substantielles revalorisations pour les salariés, grands perdants d'un secteur fragilisé où explosion des incivilités et de la charge de travail sont insupportables au quotidien.